

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **41 (1896)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLI^e Année.

N° 1.

Janvier 1896.

Réflexions sur notre état militaire.

I

La loi constitutionnelle proposée le 3 novembre dernier a été repoussée par le peuple suisse et l'émotion causée par la campagne de presse, qui a précédé la votation, se calme peu à peu, chacun faisant ses réflexions.

En somme, il semble que, la crise passée, le public éprouve un certain soulagement et que tout le monde se résigne à tirer parti de la situation. Tel est aussi le vœu de celui qui écrit ces lignes.

Notre armée, étant une armée de milices, a surtout besoin de stabilité soit parce que notre peuple ne comprend pas les changements perpétuels, ni ce que l'on pourrait appeler la fièvre militaire, soit parce que les notions nouvelles pénètrent lentement et difficilement dans les rangs d'une armée peu exercée. A cet égard, nos voisins d'Allemagne nous donnent un excellent exemple. Eux, qui possèdent une grande armée et une armée permanente, ne procèdent aux changements nécessaires qu'avec la plus grande prudence. Chez nous, il en est souvent autrement et dès qu'une modification, indiquée par l'expérience, s'impose, on n'hésite pas à proposer, dans le domaine voisin, une autre modification qui n'a pas toujours pour elle la sanction de la pratique. L'on ne s'aperçoit pas qu'à agir ainsi on mine nos traditions, l'intérêt du pays pour nos institutions militaires et l'autorité du corps des officiers. On en arrive à considérer le changement comme un bien, alors qu'il n'est qu'un mal parfois nécessaire.

Sans doute notre armée ne doit pas être fermée au véritable progrès. Sans doute, il est bon que l'on ait l'intelligence ouverte et que l'on discute les nouveautés. Mais, il n'est pas